



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2022/59**

**Objet : Budget commune – Décision  
modificative n°4**

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

**Date de réunion : 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 décembre à 19 h 56, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel (à partir de 20h), Mme MERONI Isabelle, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. ECOCHARD Nicolas, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h59), M. SAVART qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absentes : Mme GUILLOT Myriam et Mme HENRION Nathalie

Mme BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2022 concernant les frais d'études pour le projet de réhabilitation de Dommartin et deux régularisations d'écriture, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Totaux section de fonctionnement DM n°4</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
2031- Frais d'études – opération 136	+ 40 000 €	
2313 – Constructions – opération 136	- 40 000 €	
2031 – Frais d'études – opération 120	- 1 800 €	
2031 – Frais d'études	+ 1 800 €	
2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 2 000 €	
21534 – Réseaux d'électrification	- 2 000 €	
<b>Totaux section d'investissement DM n°4</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2022 comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 15/12/2022

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
001120057229202212151023598E  
Date de réception préfecture : 16/12/2022